

→ Quels sont les déchets acceptés?

Bennes

- métaux
- gravats
- déchets verts
- bois
- cartons
- tout venant



Local DDM

Déchets Dangereux des Ménages

- bouteilles de gaz
- extincteurs
- piles, batteries
- consommables informatiques
- solvants
- peintures et vernis
- colles et graisses
- acides bases
- bombes aérosols
- produits phytosanitaires
- bidons
- huiles minérales
- chlorates, nitrates
- produits de laboratoire
- produits non identifiés

Containers

- verre
- journaux et magazines
- emballages
- huiles de vidange
- textiles

Local DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

- lampes
- (seuls le gros électroménager, les écrans et petits appareils en mélange des particuliers sont acceptés)

Autres déchets

- pneus véhicules légers

Déchets refusés,

- ordures ménagères
- boues de stations d'épuration
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- produits radioactifs
- déchets anatomiques ou infectieux, cadavres d'animaux
- carburants liquides
- pneus poids lourds ou agricoles
- moteurs tous véhicules
- amiante et déchets amiantés
- explosifs
- DEEE

quelles solutions?

■ **la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne**
www.cm-essonne.fr
Informations réglementaires, noms des entreprises et des autres déchèteries du département acceptant les déchets des professionnels.

■ **la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne**
www.bourse-des-dechets.fr
Annonces sur les échanges de déchets industriels, certains pouvant devenir des matières premières pour d'autres entreprises.

■ **la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France**
www.ile-de-france.chambagri.fr

■ **la Fédération Française du Bâtiment**
www.dechets-chantiers.ffbatiment.fr
Catalogue des structures d'accueil des déchets de chantier.

■ **L'Agence de l'Eau Seine Normandie**
www.eau-seine-normandie.fr
Aides au fonctionnement et à l'investissement en matière de gestion et traitement des déchets industriels toxiques.

■ **la DRIRE de l'Essonne**
pour les déchets d'amiante

■ **la DDASS de l'Essonne**
pour les déchets médicaux à risque infectieux

■ **les casses automobiles agréées**

→ **Le SIREDOM**, Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères, regroupe 126 communes et couvre les 2/3 de l'Essonne, soit près de 700 000 habitants. Le SIREDOM est le 2^e syndicat de traitement en France.

Ses missions :

- Traiter et valoriser les déchets : recyclage, compostage, production d'énergie...
- Aider les collectivités du syndicat à mettre en place la collecte sélective et les accompagner pour en assurer le suivi.
- Promouvoir la prévention et la réduction des déchets, accompagner les collectivités dans la mise en place d'opérations de prévention.
- Produire des outils d'information et de communication, sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention, au tri et à la valorisation des déchets.

SIREDOM

5 rue Gustave Eiffel
91420 MORANGIS

Pour plus d'informations

▶ N° Indigo 0 820 62 91 91 0,12 € TTC / MIN

www.siredom.com

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ESSONNE

322 square des Champs Élysées
BP 225 91007 Evry
Tél. 01 69 47 54 28

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ESSONNE

2 cours Monseigneur Roméro
91004 Evry Cedex
Tél. 01 60 79 91 91

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE D'ÎLE-DE-FRANCE

2 avenue Jeanne d'Arc
78153 Le Chesnay
Tél. 01 39 23 42 00



Entreprises artisanales, commerciales, agricoles, très petites entreprises

Guide pratique des déchèteries

Edition 2008



Le Réseau des Déchèteries du SIREDOM



* ouverture prévue en 2009
** ouverture prévue en 2011

→ 9 équipements ouverts aux professionnels

Une solution pour vos déchets

La loi du 15 juillet 1975 précise que les entreprises artisanales, commerciales, agricoles et les très petites entreprises sont responsables de l'élimination des déchets engendrés par leurs activités. Le SIREDOM, Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères s'est associé aux Chambres consulaires pour proposer des solutions adaptées en développant un réseau de déchèteries.

L'accès est réservé aux :

- Artisans, commerçants, agriculteurs, très petites entreprises
- Collectivités, équipements publics et associations
- Particuliers

→ Horaires d'ouverture des déchèteries du réseau

Actuellement, ces 9 déchèteries sont habilitées à recevoir les déchets des entreprises artisanales, commerciales, agricoles et très petites entreprises.

■ Athis-Mons

01 60 48 28 16
37 quai de l'Industrie

Du lundi au samedi
9h-12h et 13h-18h
Dimanche et jours fériés
9h-12h

Fermeture : mardi et jeudi

■ Corbeil-Essonnes

01 60 88 91 63
14 rue Emile Zola

Du lundi au samedi
9h-12h et 13h-18h
Dimanche et jours fériés
9h-12h

■ Etampes

01 64 94 79 81
15-17 rue de la Butte de Cordières

Du lundi au samedi
9h-12h et 13h-18h
Dimanche et jours fériés
9h-12h

Fermeture : jeudi

■ Lardy

01 60 82 78 63
Rue Jacques Cartier

Du lundi au samedi
9h-12h15 et 14h-18h
Jours fériés
9h-12h15

Fermeture : mardi, jeudi et dimanche

■ Milly-la-Forêt

01 64 98 94 66
ZI Le Chêne

Du lundi au samedi
9h-12h et 13h-18h
Dimanche et jours fériés
9h-12h

■ Morangis

01 69 09 57 18
Voie du Cheminet

Du lundi au samedi
9h-12h et 13h-18h
Dimanche et jours fériés
9h-12h

■ Sainte-Geneviève-des-Bois

01 60 16 60 67
13 rue Paul Langevin

Du lundi au samedi
9h-18h
Dimanche et jours fériés
9h-12h

■ Vert-le-Grand

01 64 56 99 24
Route de Braseux

Du lundi au samedi
9h-12h et 13h-18h
Dimanche et jours fériés
9h-12h

■ Vigneux-sur-Seine

01 69 40 55 12
Chemin Port Courcel

Du lundi au samedi
9h-18h
Dimanche et jours fériés
9h-12h

Horaires d'hiver

du 15/10 au 31/03

Les déchèteries ferment à **17h**.
Fermeture les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.

A savoir

la carte vous donne accès à l'ensemble des déchèteries ci-dessus. Pour effectuer vos dépôts, préférez les jours de la semaine au week-end, jours de forte affluence dans les déchèteries.

→ Quelles modalités de paiement ?

Entreprises artisanales, commerciales, agricoles et petites entreprises industrielles, vous générez plus de déchets que les ménages. C'est pourquoi, le SIREDOM, en charge de la gestion des déchets des habitants a instauré le paiement d'une redevance pour le traitement de vos déchets calculée en fonction des quantités déposées. Ainsi vous bénéficiez des services et des prestations du Réseau déchèteries.

→ Contrôle d'accès

Pour accéder aux déchèteries, vous devez détenir une carte d'accès. Chaque déchèterie est équipée d'un système de gestion informatisé qui permet de vous identifier et de relever le poids et la nature des différents déchets déposés. Toutes ces informations, centralisées par le SIREDOM, servent au calcul détaillé du montant de la facture qui vous est envoyée.

→ Modalités de règlement

Par paiement en numéraire effectué directement à la Trésorerie de Juvisy-sur-Orge. Par mandat postal ou chèque bancaire adressé au comptable chargé du recouvrement.

→ Comment obtenir votre carte ?

Elles sont à retirer auprès de la **Chambre Consulaire** dont vous dépendez :

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne
- Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France



La carte vous sera remise gratuitement sur simple demande accompagnée d'un RIB avec autorisation de prélèvement.

→ Vous pouvez demander plusieurs cartes pour votre entreprise.